

N°11-220922-02

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice        11  
   présents            8  
   votants            10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Éric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Valérie MARTINET et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**OBJET : Concession de type Délégation de service public pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable de la Commune de Vaujany**

**composition de la commission de délégation de service public "domaine skiable"  
Dépôt des listes – désignation des membres titulaires et des membres suppléants**

L'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales fixe les missions et la composition des commissions de délégation de service public.

Cet article indique que pour les communes de moins de 3500 habitants, cette commission est composée *"par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires."*

Le conseil municipal s'étant prononcé favorablement sur le principe du recours à la délégation de service public pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable de la commune de Vaujany, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection de trois membres titulaires et de trois membres suppléants de la commission de délégation de service public "domaine skiable" de la commune de Vaujany, la présidence de ladite commission étant de droit assurée par le Maire de la commune

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission de délégation de service public "domaine skiable"

Une seule liste est présentée :

**Liste membres titulaires**

Marianne MICHEL  
Michel VACCON  
Eric DOURNON

**Liste membres suppléants**

Jean-Luc BASSET  
Elvina SAVIOUX  
Valérie MARTINET

Membres titulaires

Nombre de votants : 10  
Bulletins Blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 30 %

Liste	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
liste membres titulaires	10	0	3	3

Membres Suppléants

Nombre de votants : 10  
Bulletins Blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 30%

Liste	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
liste membres suppléants	10	0	3	3

**SONT AINSI PROCLAMES ELUS** à l'unanimité les membres suivants

**Membres titulaires**

Marianne MICHEL  
Michel VACCON  
Eric DOURNON

**Membres suppléants**

Jean-Luc BASSET  
Elvina SAVIOUX  
Valérie MARTINET

Pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de droit de la commission de délégation de service public "Domaine Skiable".

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 23/09/22

Le Maire  
Yves GENEVOIS


